

# Nouvelles compétences de 2017 pour l'évaluation et la gestion de la dysphagie

Au nom de la sécurité du public et de la prestation de services sécuritaires et compétents, l'Ordre a mené une enquête visant à déterminer les risques potentiels de préjudice pour les clients dans l'exercice de la diététique. Les résultats ont révélé que la gestion de la dysphagie est une des activités comportant le plus de risque. Il est important que l'Ordre se penche sur les domaines à risque élevé pour honorer son mandat de protection du public.

L'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes a produit les compétences de 2017 pour l'évaluation et la gestion de la dysphagie qui sont requises pour prodiguer des soins sécuritaires, efficaces et respectueux de l'éthique. Le processus d'établissement des nouvelles compétences a inclus une analyse des compétences actuelles et des normes d'exercice clinique en matière de dysphagie, ainsi que la consultation de diététistes, d'autres professionnels de la santé et de représentants des Diététistes du Canada. Un sondage national a validé ces compétences.

## APPROBATION DES NOUVELLES COMPÉTENCES DE 2017 RELATIVES À LA DYSPHAGIE

En mars 2017, le conseil de l'Ordre a approuvé les nouvelles compétences qui définissent la gestion sécuritaire, éthique et efficace de la dysphagie. Les déclarations sur les compétences en matière de dysphagie ne sont pas indépendantes et ne constituent pas un protocole. Fondées sur les Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique (CIEPD), les nouvelles compétences établissent des indicateurs supplémentaires de rendement concernant l'évaluation et la gestion de la dysphagie. Elles précisent les connaissances et compétences requises pour le dépistage, l'évaluation clinique de la déglutition (au chevet du patient) et la participation à une évaluation instrumentale de la déglutition. Les indicateurs de rendement ne sont pas repris dans chaque section car chacune repose sur la précédente.

<sup>1</sup> Le principal objectif des CIEPD est d'énoncer les compétences minimales attendues au niveau de l'entrée dans la profession pour exercer en toute sécurité, efficacement et dans le respect de l'éthique.

La gestion de la dysphagie fait partie des activités les plus risquées de l'exercice de la diététique.

## LES DIÉTÉTISTES ONT LA RESPONSABILITÉ DE GÉRER LA DYSPHAGIE DE MANIÈRE SÉCURITAIRE

Les diététistes qui souhaitent exécuter toute tâche ou fonction relative à la dysphagie doivent déterminer si elles possèdent l'expertise ou la compétence pour le faire en toute sécurité et efficacement, à la fois du point de vue professionnel et de la protection du public. Elles doivent avoir suivi l'éducation, la formation et le mentorat appropriés pour gérer la dysphagie en toute sécurité et avec compétence. Les compétences en gestion de la dysphagie s'appliquent autant aux diététistes qui acquièrent de l'expérience dans ce domaine d'exercice ainsi qu'à celles qui sont déjà expertes en la matière.

Les diététistes doivent évaluer et gérer la dysphagie conformément aux normes réglementaires provinciales et aux politiques de l'Ordre. Si vous avez des questions ou préoccupations concernant la gestion de la dysphagie, appelez le Service de consultation sur l'exercice de l'Ordre (détails à la page 8).

La politique de 2016 de l'Ordre concernant la dysphagie sera mise à jour pour tenir compte des compétences de 2017.

**L'Ordre remercie des diététistes qui ont répondu au sondage national et formulé des commentaires sur les ébauches afin de produire un plan clair, complet et valide des connaissances, des compétences et du jugement requis pour évaluer et gérer la dysphagie dans l'exercice de la diététique au Canada.**

